

La situation commerciale en Belgique.

Le commerce extérieur présente particulièrement pour notre pays une grande importance, car la Belgique peut, moins que tout autre, se suffire à elle-même.

Ses limites étroites ne renferment, pour une population très dense et qui s'accroît sans cesse, que des ressources relativement peu variées, peu considérables et en partie épuisées. De plus, le pays, spécialisé dans l'industrie, ne peut se passer du dehors pour obtenir les matières premières et les denrées alimentaires qu'il ne produit pas en quantité suffisante : fer, cuivre, zinc, plomb, étain, bois, coton, laine, jute, soie, froment, viandes, denrées coloniales, etc. Le chiffre de son commerce spécial par habitant, plus élevé que ceux de la France, de l'Allemagne et du Royaume Uni, montre à quel point nous sommes engagés dans le réseau des échanges internationaux.

Cet état de dépendance économique à l'égard des autres nations ne présentait guère d'inconvénient autrefois : c'était une époque de libre-échange, au moins relatif, et les nations étrangères, l'Angleterre exceptée, ne possédaient pas encore un outillage industriel comparable au nôtre. Mais la transformation de la politique commerciale internationale, aujourd'hui guidée par le protectionnisme, et les progrès industriels réalisés par les pays autrefois consommateurs, ont complètement modifié, aux dépens de notre production, les conditions de la concurrence. Aussi voit-on, depuis nombre d'années, nos industriels émigrer au delà de nos frontières ou y établir des succursales, afin d'éviter les droits d'entrée.

Ces ~~inconvenients~~^{séquences} font nettement ressortir les inconvénients que présente, surtout pour une nation manufacturière aux limites étroites et au débouché intérieur restreint, une organisation commerciale imparfaite, comme la nôtre.

Notre commerce extérieur n'a pas l'importance qu'il devrait avoir, eu égard à la situation toute spéciale où nous nous trouvons. Qu'il soit supérieur, relativement au chiffre de la population, à celui de l'Allemagne ou de la France, rien d'étonnant, car notre situation géographique est favorable au commerce, quantité de marchandises déclarées en consommation ne font en réalité que transiter, enfin et surtout, nos étroites frontières ne peuvent contenir presque aucun des marchés étendus qu'exige la grande industrie contemporaine. Bien des transactions qui, dans un grand pays, ne dépassent point les frontières et pour cette raison échappent à toute statistique, figurent, dans un petit pays comme le nôtre, au commerce extérieur et en grossissent le chiffre considérablement. Ce qui démontre bien, sous ce rapport, notre infériorité relative, c'est la notable supériorité d'autres pays bien situés et aux limites étroites comme la Belgique, dont les chiffres de commerce extérieur dépassent le nôtre de beaucoup, tels que la Suisse ou la Hollande. C'est ce qu'oublient les statisticiens superficiels qui s'extasient candidement devant l'importance de notre commerce extérieur.

Peut-être sommes-nous en train de gagner du terrain et de prendre le rang que nous devrions occuper. Il n'y paraît guère, car l'essor du commerce spécial par habitant qui, depuis 1850, suivait de dix en dix ans une progression arithmétique à peu près constante, s'est ralenti à partir de 1870-1880. D'autre part, si nous examinons les courants commerciaux qui relient la Belgique au reste du monde, nous constatons que les échanges effectués avec les autres nations européennes en absorbent les $\frac{4}{5}$, contre seulement $\frac{1}{5}$ d'affaires directes avec les autres, et cette progression ne varie guère depuis une vingtaine d'années. Comme, en réalité, nos transactions commerciales avec les pays d'outre-mer dépassent notablement le $\frac{1}{5}$ du total, il s'ensuit que nous continuons à passer par l'intermédiaire des commer-

çants étrangers de l'Europe, sans parvenir à développer nos relations directes avec les contrées lointaines.

Perdant de vue que *Trade follows the flag* et que la mer appartient à tous, tandis que nous pourrions être les marchands et les transporteurs maritimes, non seulement de nos propres produits, mais aussi de ceux des autres nations, nous avons complètement négligé cette source de revenu et ce moyen d'expansion industrielle : nous n'avons pour ainsi dire pas de marine marchande et nous ne transportons qu'une portion insignifiante des marchandises qui passent par le port d'Anvers, malgré la perfection de nos installations maritimes, la densité de notre réseau de canaux et de chemins de fer, la richesse de l'arrière-pays, l'abondance de nos produits d'exportation, le nombre et l'endurance de notre population, l'abondance de nos capitaux, en somme, malgré toutes les ressources dont nous disposons, non seulement pour les armements maritimes, mais pour la construction navale. Il y a là vraiment de quoi étonner l'observateur le plus indifférent !

En matière coloniale seulement, des progrès sensibles ont été réalisés, grâce surtout à l'initiative royale.

Ajoutons que nous manquons de banques et d'agents commerciaux à l'étranger, que notre organisation consulaire est insuffisante.

A part la colonisation, on ne peut pas encore affirmer que nous ayons réalisé des progrès sérieux dans le domaine de l'expansion commerciale.

Reconnaissons cependant que, depuis quelques années, l'attention et les efforts se portent de plus en plus de ce côté et qu'il se prépare, semble-t-il, un avenir meilleur.

En matière maritime, la Belgique, stimulée par ses Rois, paraît sortir de la période d'indifférence. Les associations commerciales, les particuliers recherchent les moyens de développer la marine marchande. Non seulement, on a créé quantité d'écoles commerciales, mais on a développé l'enseignement de la navigation et de la pêche. Successivement, on a lancé deux navires-écoles. On a perfectionné la loi sur l'hypothèque maritime et

autorisé le Gouvernement à prêter des capitaux à des conditions peu onéreuses à des sociétés belges de navigation.

Voici, enfin, un moyen bien plus efficace d'améliorer la situation commerciale de nos industries si gravement compromise par le protectionnisme, ce serait l'élargissement, par des conventions internationales, de nos étroites frontières économiques. Malheureusement, cette mesure si efficace n'est guère à notre portée, car la voix de la petite Belgique est bien faible dans le concert des grandes nations qui l'étouffent. Mais comme d'autres nations commencent à trouver trop étroites, elles aussi, leurs frontières économiques, il se pourrait bien qu'elles finissent par se joindre à nous pour réaliser l'un ou l'autre des projets nés de ces tendances.

1° *Projet de création d'Etats-Unis d'Europe.* — C'est le plus vaste et aussi le plus ancien, car on peut le faire remonter à Grotius. De divers côtés, on l'a remis en vogue au XIX^e siècle. Les pays de l'Europe centrale ont aujourd'hui intérêt à s'unir, car ils sont devenus de petits pays comparativement à ces trois grandes nations menaçantes : l'Empire Britannique, les Etats-Unis et surtout la Russie, demi-civilisée. Malheureusement, la constitution d'Etats-Unis d'Europe est un projet trop vaste pour qu'on en puisse espérer la réalisation à bref délai. En voici de plus modestes :

2° *Projet d'union douanière entre la Belgique et l'une des grandes nations voisines, France ou Allemagne.* — De 1830 à 1840, il fut question, à plusieurs reprises, d'une union douanière avec la France. Tentatives vaines, à cause de l'opposition de l'Allemagne et des vues politiques de la France sur la Belgique.

3° *Projet d'union douanière entre la Belgique et la Hollande.* — Dans ce but, un Comité préparatoire s'est constitué qui, toutefois, n'a aucun caractère officiel. Le principal obstacle, la différence de régime fiscal, a beaucoup diminué, ce qui rend aujourd'hui la réalisation de ce projet plus praticable.

4° *Projet d'entente entre les petits pays européens* pour la défense commune de leurs intérêts contre les grandes nations, notamment pour la protection de leur circulation de métal pré-

si au lieu d'un
de la petite nation
avec une grande
entre eux
l'union de ce projet
pour la grande
l'union de ce projet
pour la grande
l'union de ce projet
pour la grande

cieux et de la liberté commerciale. — Des menaces de représailles émanant à la fois de la Norvège, de la Suède, du Danemark, de la Hollande, de la Suisse et de la Belgique, auraient certainement été prises en considération par la France au moment de la dernière revision de ses tarifs, tandis qu'elle ne s'est nullement émue des représentations de la petite Belgique isolée.

Tout fait prévoir que les tendances protectionnistes se fortifieront au lieu de s'affaiblir. L'élargissement des marchés ne paraît plus possible, d'ici à longtemps, par le libre échange mondial, mais seulement par la constitution de groupes politico-économiques de plus en plus étendus que les anciennes nations et comparables aux Etats-Unis, à la Russie ou à l'Empire Britannique, qui renferment de 80 à 150 millions d'habitants. Un marché intérieur de 7 millions de consommateurs, comme celui de notre pays, est un anachronisme. En attendant un remaniement politique ou économique de la carte de l'Europe, nous devons tourner tous nos efforts vers l'expansion commerciale, financière, maritime et coloniale. Dans ces circonstances, l'acquisition de notre colonie africaine ne peut qu'améliorer notre situation actuelle, soit qu'elle ouvre simplement un vaste domaine à nos capitaux, à notre population et à nos produits, soit même qu'elle provoque un conflit international qui, de l'une ou de l'autre manière, renverse enfin les barrières douanières qui nous étouffent impitoyablement. Nous ne pourrions qu'y gagner, car nous n'avons plus rien à perdre!

Prof LAURENT DECHESNE.
